



Fondation Rurale
de Wallonie

Ensemble, pour des villages vivants

Wallonie picarde
Wallonie picarde

Commune de Silly
Opération de Développement Rural

Réunion de la Commission Locale de Développement Rural
26 mars 2026, 19h00 – Maison de Normandie à Silly

1. Présences

Présents

CLDR : (25/51)

Mesdames et messieurs ANDREUX Christiane, ARS Dominique, BONNET Pierre, COLMANT Fabrice, DESCHAMPS Alain, DESCHAMPS Thérèse, DESCHAMPS Willy, DUPONT Yves, DUPRIX Robert, DUVAL Philip, HANNOTIER Maurice, LIMBOURG Freddy, LIMONIER Mathieu, MARYNS Lionelle, MISTIAEN Grégory, MORIAU Philippe, ROMBAUT Véronique, ROUCLOUX Ingrid, SCHAUKENS Florent, TIROUL Michel, VANHASSEL Céline, VANHECKE Vincent, VERLOOVEN Arnaud, WALRAVENS Aurore, WATTIEZ Martin.

Associations :

Monsieur Freddy LIMBOURG – « Bassilly-Silly »

Monsieur Fabrice COLMANT – « Bassilly dans l'temps »

Monsieur LECLERCQ Ludovic – « Les Oiseleurs de la Sille »

Mesdames et messieurs DEHANDSCHUTTER Didier et ROGER Gérard – « La Palette Hellebecquoise »

Madame Aurore WALRAVENS – « Silly c'est vous »

Invité :

Monsieur COPPIETERS Valentin – Bureau d'architecture Carré 7.

Commune de Silly :

Madame Shani Olmanst – suivi des projets en convention Développement Rural

Fondation Rurale de Wallonie :

Mesdames REMY Nathalie et VANDENDRIESSCHE Mélanie - Agents de développement

Excusés

CLDR : (13/51)

Mesdames et messieurs BELLEMANS Emmanuel, CORNETTE Emmanuel, DE BIE Morgane, DENIS Fabian, DESCAMPS Amaury, DUMONT Paul, LAUJOL Sylvie, LAURENT Carole, LEPOIVRE Patrick, MICHIELS Véronique, NEEFFS Mariane, VAN CAUWENBERGE Roland, VANHONACKER Gautier.

Fondation Rurale de Wallonie
Centre d'Entreprise IDETA
Rue Henri Lemaire, 1
B - 7911 FRASNES-LEZ-ANVAING

Tél. : (0)69 87 10 90
wallonie.picarde@frw.be - www.frw.be

2. Ordre du jour

L'ordre du jour est le suivant :

- ✓ Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 décembre 2025
- ✓ Salle Herman Moreau : présentation de l'avant-projet par Carré 7, auteur de projet
- ✓ Rapport annuel 2025 : point sur les projets
- ✓ Divers.

3. Introduction de la réunion

Le président, Freddy Limbourg, ouvre la séance en remerciant pour leur présence les membres de la CLDR ainsi que les représentants des associations invitées.

4. Compte-rendu de la réunion

4.1. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2025

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité par les membres de la CLDR.

4.2. Salle Herman Moreau : présentation de l'avant-projet par Carré 7, auteur de projet

Contexte

Très fréquentée, la salle Herman Moreau est aujourd'hui vétuste et ne répond plus aux normes en vigueur.

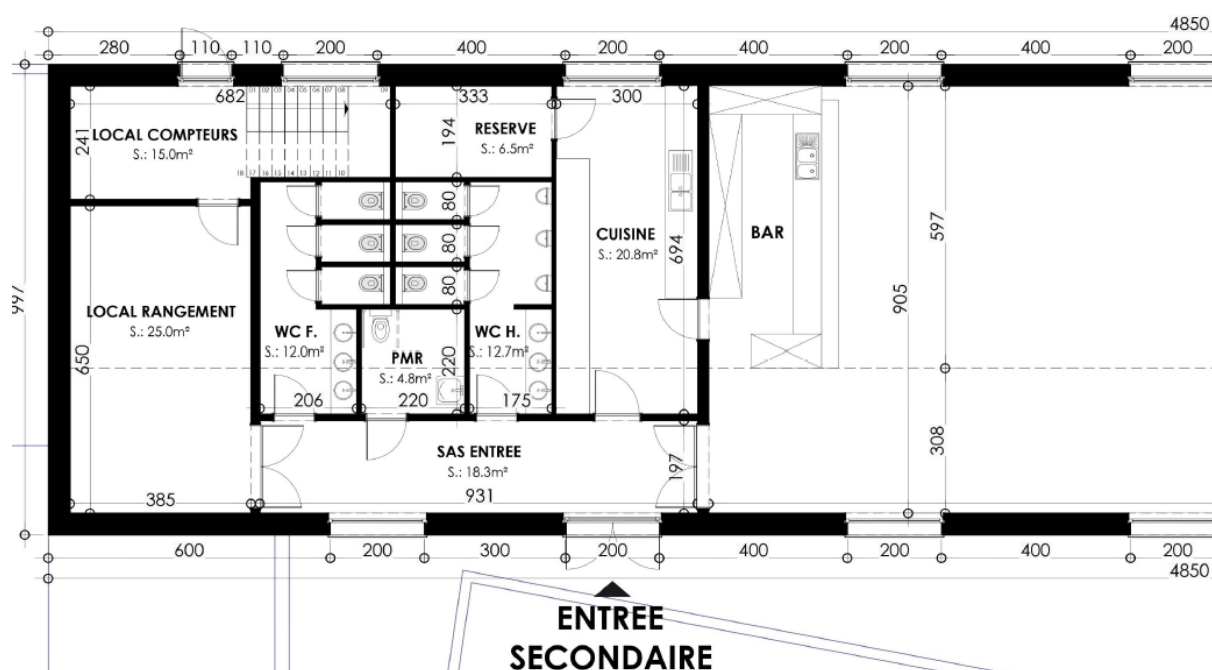
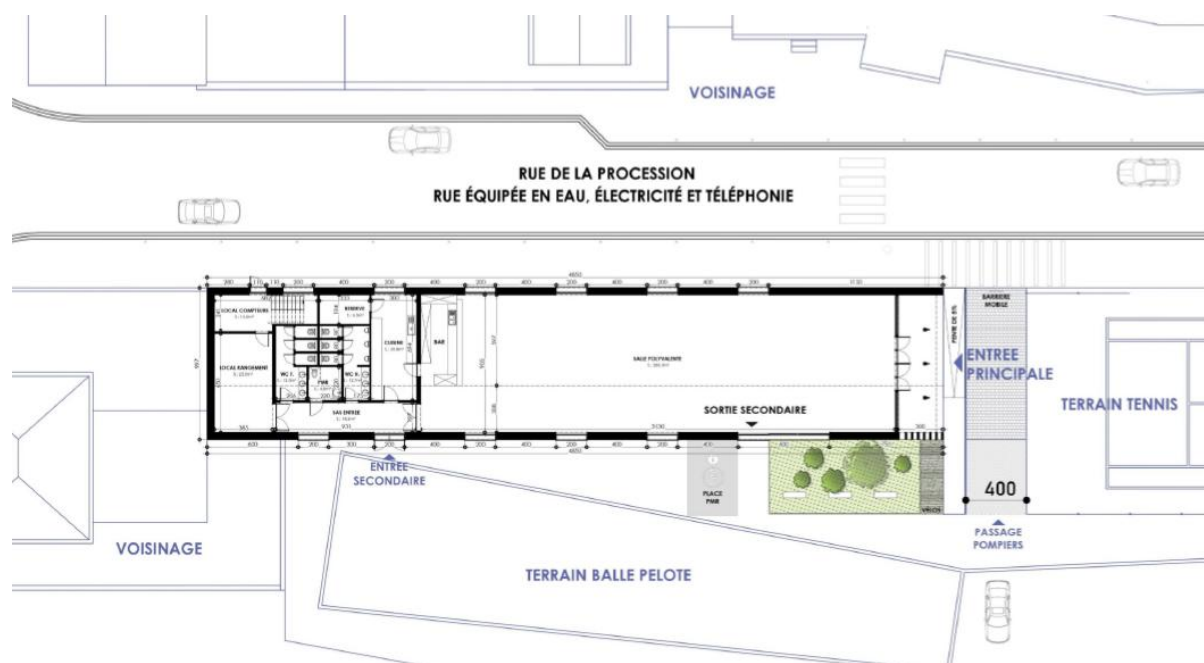
Dans le cadre de la programmation 2021, la CLDR a retenu la mise en œuvre de ce projet. Deux options étaient alors envisagées : la rénovation du bâtiment existant ou sa démolition suivie d'une reconstruction. Au vu de l'état de dégradation avancé, notamment des problèmes importants d'humidité, le choix s'est porté sur une démolition/reconstruction.

Le projet concerne un périmètre limité, comprenant un bâtiment de forme rectangulaire ainsi que des aménagements extérieurs ponctuels. Il est prévu à enveloppe fermée, pour un budget global de 1 million d'euros.

La convention-faisabilité a été approuvée par la Ministre fin 2023. L'auteur de projet, l'Atelier d'architecture Carré 7, a été désigné en septembre 2025.

Présentation de l'avant-projet

Valentin Coppieters, architecte au sein de l'Atelier Carré 7, présente l'avant-projet de reconstruction de la salle (voir annexe : « Présentation Moreau AP CLDR Silly 2026 03 26 »).



Aménagements extérieurs
Bâtiment intégré dans son environnement, notamment grâce à un désenclavement du côté gauche. D'une hauteur de 4,5 m (avec un faîte asymétrique culminant à 7,7 m), il s'inscrit harmonieusement dans le tissu rural. Le projet vise à améliorer la circulation et les usages extérieurs : - réduction de l'emprise du bâtiment au profit des circulations - création d'un parvis à l'est - aménagement d'espaces végétalisés - réalisation d'un accès carrossable de 4 m vers le parking et le terrain de balle-pelote - aménagement de cheminements pour piétons et cyclistes - création d'une place de parking PMR de l'autre côté du terrain de balle-pelote, devant le petit muret. Deux entrées sont prévues : - une entrée principale pour les événements importants - une entrée secondaire avec sas, limitant les déperditions thermiques et permettant un accès direct et exclusif aux sanitaires
Bâtiment
L'architecture favorise les ouvertures visuelles vers l'extérieur, tout en maîtrisant les apports lumineux grâce à des baies vitrées en nombre limité et équipées de filtres solaires. Une façade en moucharabieh (structure bois ajourée) permet une diffusion douce de la lumière naturelle. Le bâtiment comprend également : - une grande baie vitrée avec châssis coulissant côté terrain de balle-pelote - des ouvertures en toiture et des lucarnes - des panneaux photovoltaïques - un bardage en zinc teinté rouge, en cohérence avec l'extension de SillySports. L'isolation, en blocs de chaux chanvre, offre une excellente régulation thermique et hydrique, une bonne isolation acoustique et une grande durabilité (estimée à 150 ans). Les murs intérieurs seront recouverts d'un enduit minéral naturel et des panneaux acoustiques seront intégrés dans le faux plafond.
Aménagements intérieurs
L'organisation des espaces a été entièrement repensée : - salle polyvalente de 31 x 9 m, soit 280 m² (300 m² actuellement) - local de rangement plus grand : 25 m², avec un escalier permettant d'accéder au local technique à l'étage - cuisine de 20,8 m² (actuellement 50 m²), simple et fonctionnelle, en lien avec le bar et la réserve - bar équipé (comptoir, évier, frigos intégrés).

Questions et remarques de la CLDR

Matériaux

- ***Le bardage en zinc ne risque-t-il pas de s'abîmer prématurément ?***
 ➔ Non, grâce au panneautage. De plus, le zinc présente la particularité de se patiner naturellement avec le temps.
- ***En été, le revêtement en zinc risque d'être chaud et des enfants pourraient se brûler...***
 ➔ SillySports a le même matériau et il n'y a jamais eu de problème.
- ***Pourquoi ne pas prévoir une façade avant en briques ? Le choix actuel pourrait susciter de vives réticences de la part des riverains.***

- ➔ Le recours à la brique représenterait un surcoût significatif par rapport à un bardage métallique. Par ailleurs, le choix des matériaux s'inscrit dans une volonté de cohérence architecturale avec le complexe SillySports et vise à affirmer la vocation publique du bâtiment, distincte de celle d'une habitation.
- ***N'y a-t-il pas un risque d'îlot de chaleur lié aux matériaux (zinc, verrières, parking en asphalte) ?***
 - ➔ Le bardage extérieur sera ventilé en double-flux et il n'y aura pas de plaques de zinc contre le mono-mur : on ne pourra pas être en surchauffe par rapport à l'isolant. Les panneaux n'émettront pas davantage d'effets de serre que des briques.
- ***Les vitrages peuvent-ils côtoyer le jeu de balle pelote ?***
 - ➔ Prévus en verre feuilleté, ils sont résistants.
Le type de verrière choisi est courant et ne pose pas de problème d'étanchéité ni d'entretien.
- ***Quel est le coût des matériaux d'isolation ?***
 - ➔ Le chaux chanvre est environ 10 % plus cher mais plus durable et permet de conserver une température constante toute une journée (hors grands froids).

Techniques spéciales

- ***Le système de ventilation ne causera-t-il pas de nuisances sonores ?***
 - ➔ A priori non mais si un certain nombre de décibels est imposé, cela devra être étudié avec les ingénieurs.
- ***Un système de ventilation (hottes) est-il prévu dans la cuisine ?***
 - Ce point est à vérifier avec les pompiers mais aussi à voir avec la capacité électrique et la puissance du gaz.
- ***Prévoit-on des panneaux solaires thermiques et quel sera le système de chauffage ?***
 - ➔ Ces points sont encore en réflexion.
- ***Est-il prévu d'occulter la salle ?***
 - ➔ Non : la salle est prévue avant tout pour les associations et les organisations festives

Plans

- ***Une cloison mobile est-elle prévue dans la salle ?***
 - ➔ Non, pour des raisons de coût et de praticité : volume, lourdeur et systèmes électriques peu concluants.
- ***Le local de rangement est réduit à 25 m² : c'est peu.***
 - ➔ Ce local est prévu uniquement pour les tables et les chaises. Les associations viendront et repartiront avec leur matériel sauf demande spécifique (ex. : club de balle pelote).
- ***La réduction significative de la cuisine a suscité de nombreuses remarques. Les participants ont souligné :***
 - le besoin d'un espace adapté à la préparation de grands volumes de repas (jusqu'à 500 couverts)
 - le manque de surfaces de travail et d'espaces de dressage
 - la proximité peu optimale avec les sanitaires
 - les contraintes de circulation entre cuisine et salle.

- ➔ Le choix actuel repose sur une cuisine simplifiée, adaptée à un recours croissant à des traiteurs externes qui travaillent avec leur propre matériel. Aménager une cuisine professionnelle engendrerait un surcoût important.
- ➔ Un compromis a également dû être trouvé, car le bloc sanitaire devait être agrandi pour répondre aux normes et devait impérativement être situé à proximité de l'entrée en cas d'usage sans la salle. La salle ayant déjà été réduite de 20 m², une diminution supplémentaire n'est pas envisageable. Le sas doit aussi être conservé, sans quoi les efforts réalisés en matière d'isolation perdraient leur efficacité.
- ➔ A noter que les frigos seront placés dans la réserve.

Plusieurs pistes sont évoquées en réunion : réorganisation des espaces, équipements complémentaires, visite d'exemples existants (maison de village de Wodecq). Ces options et d'autres seront analysées par l'auteur de projet.

- ***La surface (15 m²) consacrée aux compteurs ne peut-elle pas être réduite ?***
 - ➔ Non car cela répond à une imposition d'Ores.
- ***Est-il possible de diminuer la surface occupée par les sanitaires pour gagner de l'espace ?***
 - ➔ Oui, outre le WC PMR, on peut prévoir des WC mixtes plutôt qu'un espace réservé aux hommes et un réservé aux femmes.
- L'aménagement des combles est-il prévu ?
 - ➔ Non, seul un espace pour le système de chauffage est prévu à l'étage.

Abords

- ***Comment distinguer la séparation entre l'entrée des véhicules et la voie piétonne ?***
 - ➔ Elle sera marquée par l'utilisation de matériaux différents. La largeur totale passera de 4 m actuellement à 5,5m.
- ***Une seule place de parking PMR paraît insuffisante.***
 - ➔ Les normes à ce sujet vont être vérifiées.
- ***La place PMR doit être matérialisée (marquage des angles) de l'autre côté du terrain de jeu de balle (coté muret vers le square) afin d'éviter que d'autres voitures ne se garent le long de la façade du bâtiment.***
- ***Prévoir l'approvisionnement d'une remorque frigo avec un point d'alimentation électrique extérieur, ainsi qu'un accès à l'eau facile.***
- ***Si l'emplacement du camion traiteur se situe face à l'entrée secondaire, le terrain de balle pelote ne pourra pas être utilisé***
 - ➔ L'utilisation d'un camion réfrigéré ne coïncide généralement pas avec les activités de la balle-pelote.

Prochaines étapes

- ***Quelles sont les prochaines étapes du projet ?***
 - ➔ Les prochaines étapes sont :
 - La validation de l'avant-projet amendé par la CLDR, le Collège communal et le SPW
 - L'introduction du permis d'urbanisme et la réalisation du Projet Définitif
 - L'approbation de la convention-réalisation par le Conseil communal et la Ministre du Développement Rural
 - Le lancement du marché public pour la désignation de l'entrepreneur
 - Le début des travaux.

- ➔ Les délais pour l'obtention des subsides imposent un démarrage des travaux dans les 24 mois suivant la convention-faisabilité et dans les 12 mois suivant la convention-réalisation.
- ➔ Le subside couvre 80 % du montant, avec un plafond de 850.000 €.
- ***La commune prévoit-elle des solutions d'accueil pour les associations pendant les travaux ?***
 - ➔ Les associations seront accueillies dans une autre salle actuellement en projet ou à la salle de Graty.

Conclusion

Le choix de matériaux écologiques est salué, notamment dans un contexte de hausse des prix énergétiques.

De manière générale, les participants expriment un avis positif sur le projet, jugé qualitatif et attractif.

L'Atelier Carré 7 retravaillera l'avant-projet afin d'intégrer les remarques formulées. Une version adaptée sera présentée à la CLDR.

4.3. Rapport annuel 2025

La FRW présente le rapport annuel 2025.

CLDR

Membres

- Appel à candidatures : 14 nouveaux membres citoyens et renouvellement du quart communal suite aux élections de 2024.
- 3 décès : Mme Anne Ghiste, M. Bernard Langhendries et M. Georges Tondeur.
- 1 démission : M. François Jadin.

La CLDR de Silly se compose actuellement de 51 membres : 42 citoyens et 9 mandataires communaux.

Réunions

Trois réunions de CLDR ont été organisées en 2025.

- 18/02/25 : 20 membres de la CLDR participants.
Thématiques : Rapport annuel 2024 - Appel à candidatures CLDR - Avant-projet de la maison de village de Hoves.
- 24/06/25 : 32 membres de la CLDR participants.
Thématiques : Accueil des nouveaux membres - PCDR : programmation de projets - Evaluation à mi-parcours du PCDR.
- 11/12/25 : 26 membres de la CLDR participants.
Thématiques : Choix de la prochaine convention : logement – diagnostic et besoins - Les projets en convention - Clôture des projets du budgets participatifs.

Point sur les projets

Maison rurale de Silly

La convention-réalisation a été signée par la Ministre en janvier 2026. L'adjudication sera lancée en septembre 2026, avec une attribution programmée pour le 31 décembre 2026. La tutelle disposera ensuite d'un délai de 30 jours pour se prononcer, avant que la commune ne puisse notifier l'attribution du marché, prévue en février 2027. Les travaux pourraient débuter en avril-mai 2027.

Un membre de la CLDR regrette de ne pas avoir été informé de la signature de la convention-réalisation de la maison rurale de Silly par la Ministre Dalcq. Il est toutefois précisé que ce point figurait à l'ordre du jour de la présente réunion. Freddy Limbourg indique qu'une attention particulière sera portée à ce type d'information à l'avenir.

Maison de village de Hoves

Des documents complémentaires ont été demandés pour l'obtention du permis.

4.4. Divers

Mobilité douce

La commission « Promenades » du syndicat d'initiatives envisage de constituer un groupe de travail qui se consacrerait aux demandes de réouvertures de sentiers, en vue de formuler des propositions à la commune. Dans un premier temps, des vérifications seront effectuées auprès du service Urbanisme afin d'identifier d'éventuelles fermetures illégales de sentiers. Les demandes seront ensuite soumises à la commune.

Les personnes intéressées par la participation à ce groupe de travail sont invitées à contacter Emeline Gervais, coordinatrice du syndicat d'initiatives, à l'adresse tourisme@silly.be ou au 068/33.16.06.

Questions et remarques de la CLDR

- ***Le réseau intervillages mis en place avec la CLDR est-il utilisé? Les balises et les panneaux installés sur les places de villages sont-ils entretenus ? Les QR code sont-ils scannés ?***
 - ➔ Il sera vérifié si des données statistiques sont disponibles concernant le nombre de scans des QR codes.
 - ➔ Les membres de la CLDR sont invités à constater sur le terrain l'état des balises et panneaux. La carte du réseau et le QR code seront envoyés aux membres de la CLDR pour faciliter la géolocalisation. Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine réunion de CLDR afin de partager les constats réalisés.

Budget participatif

- ***Un nouveau budget participatif va-t-il être lancé ?***
 - ➔ Le SPW a confirmé que les subsides pour les budgets participatifs étaient toujours disponibles. Pour la Commune, cela implique une participation financière ainsi qu'humaine. Une concertation sera menée au Collège communal afin d'évaluer l'opportunité de lancer un nouvel appel à projets.

Pièges à frelons

Vincent Vanheecke informe que les pièges à frelons asiatiques ont été livrés. Chaque ménage peut en recevoir un gratuitement. Vincent assurera une permanence dans son bureau, à l'Administration communale, chaque matin durant un mois.

Le Président clôture la séance en remerciant les participants.

*Mélanie Vandendriessche et Nathalie Remy,
Fondation rurale de Wallonie*